

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques

N° 178 / 11 juin 2014

Je pense à MON AVENIR

J'INVESTIS POUR MON EMPLOI

Je rejoins la CGT

PRIME A LA CASSE

Vous avez bien travaillé? Et ceci « dans un environnement difficile que nous ne pouvons méconnaître » comme le dit notre DG sur Ulysse. Vous serez néanmoins sanctionnés !

Antidote hebdo de la semaine dernière qualifiait de petit et mesquin le report du versement de la prime d'intéressement au mois d'août annoncé en Comité Technique de Réseau le 3 juin. Ajoutons-y le manque de courage qui a amené Bézard à différer de 3 jours l'annonce de son montant, en baisse de 150 à 120 € (bruts) par rapport à l'an dernier.

Allez Bruno, encore un effort, tu n'as plus que quelques jours devant toi à la DGFIP pour montrer toute l'étendue de tes talents !

JUSQU'OU IRONT-ILS ?

S'il est un versement qu'il ne faut pas différer en revanche, c'est celui du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), priorité absolue fixée aux SIE pour coller aux priorités politiques gouvernementales.

Bref, il est urgent de faire sortir de l'argent des caisses de l'Etat, mais peu nécessaire de faire le minimum, côté entreprises du moins, pour en faire rentrer (relance des défaillants TVA, taxation ou évaluation d'office pour les défaillants en matière de déclaration de résultats).

Comme on est aussi dans la communication, il faut faire savoir que l'administration fiscale est aux petits soins pour les entreprises et qu'elle traite leurs demandes avec rapidité.

D'où cette stupéfiante consigne du responsable de la Division des Professionnels, en cas de demande incomplète du contribuable nécessitant une demande de renseignements complémentaires, de truquer les dates en anticiplant la décision : la date de décision à saisir dans l'application MEDOC sera... la date de la demande de renseignements complémentaires !

C'est qu'il faut rester dans le délai annoncé de 10 jours entre la demande et la décision de l'administration.

On a connu des audits de service assassins pour beaucoup moins.

Et ce sont ces gens-là qui nous donneront ensuite des leçons de déontologie !

MIROIR AUX ALOUETTES

Le 28 mai, Marylise Lebranchu, recevant les fédérations de fonctionnaires, a évoqué la mise en place d'un mécanisme d'allègement de cotisations retraites pour les fonctionnaires, sur le modèle de ce qui a été annoncé pour le privé par Manuel Valls.

Les éléments communiqués par la Ministre de la Fonction Publique sont imprécis et alambiqués.

Les agents touchant entre 1 et 1,5 fois le SMIC verraient leurs cotisations retraites allégées de façon dégressive à compter de 2015. Selon le gouvernement, cela donnerait ainsi du pouvoir d'achat immédiat pour les fonctionnaires par une hausse du net à payer en bas de la fiche de paie, sans pour autant peser sur le budget de l'Etat.

Or, le 15 mai dernier, Christian Eckert, secrétaire d'Etat au budget, recevait à l'occasion de la journée de grève les organisations syndicales représentatives de la DGFIP et annonçait un allègement des cotisations pour les agents publics percevant moins d'1,3 SMIC, chiffrant même le « gain immédiat » pour les agents à 500 euros par an en moyenne.

Ces annonces ne répondent nullement à la revendication d'une revalorisation du point d'indice, qui permettra une augmentation du pouvoir d'achat immédiatement mais aussi à l'avenir pour les pensions versées.

Surtout elles s'avèrent peu lisibles et difficiles à mettre en œuvre : les différences entre les régimes indemnitaires interrogent sur les éléments de rémunération pris en compte pour la détermination de ce seuil d'1,5 SMIC. La dégressivité nécessiterait d'ailleurs des barèmes différenciés selon les employeurs publics en fonction du poids de ces régimes indemnitaires.

Plus problématique encore, il s'agit d'un **mécanisme de cavalerie comptable**. La mesure chiffrée à environ 500 millions d'euros implique de siphonner les comptes de la protection sociale. Ces exonérations vont en effet constituer autant de manquer à gagner pour le financement de l'assurance retraite pour laquelle il faudra donc trouver de nouvelles recettes. Cela va donc faire peser un nouveau risque quant à un allongement de la durée de cotisation, ou entraîner un affaiblissement du niveau des pensions

Nous n'occultons pas non plus que ces annonces s'inscrivent pleinement dans la ligne du « Pacte de responsabilité », feuille de route de la politique d'austérité.

Le gouvernement place les agents devant un miroir aux alouettes où les gains immédiats en pouvoir d'achat se traduiront par des pertes ultérieures (baisses de prestations, nouvelles recettes fiscales).

Dans ce contexte, gare au plumage !

CARTON ROUGE

Est-ce surprenant ? Les médias en ont moins parlé que des douleurs dorsales de Ribéry !

Le 3 juin, les retraités étaient 20 000 à Paris pour donner un carton rouge au gouvernement et exiger la revalorisation des retraites.



MUTATIONS B : BOYCOTT DE LA CAP

Aucun engagement de la Direction Générale sur les volumétries : 1362 postes vacants, ce sont autant de possibilités de mutations non satisfaites. Quid au moment du mouvement définitif ? Quel niveau de recrutement en 2015 ?

Devant cette situation, les élus CGT ainsi que les élus FO et CFDT ont décidé de boycotter la CAP de mutation et de 1ère affectation qui devait se réunir le 5 juin et une pétition intersyndicale a été lancée (en lien [ici](#))

La CGT a fait de nouvelles propositions à l'intersyndicale afin d'obtenir ensemble un mouvement le plus important possible lors de la seconde convocation de la DG.

Les élu-es CGT y assumeront leurs responsabilités et défendront tous les dossiers qui leur ont été confiés par les agent-es.

MONOPOLY

En ligne sur le site de la confédération CGT (www.cgt.fr) ou en lien direct [ici](#) , l'analyse de la CGT sur l'annonce de réforme territoriale.